

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
» » ».....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

IL FAUT PRÉCISER

Si l'on avait soin de se bien entendre sur la véritable signification et la portée réelle des mots, on s'épargnerait bien des difficultés. En politique, il n'est pas indispensable d'être éloquent ou plutôt la meilleure élocution consiste à être clair. Avant de lancer dans la circulation une formule retentissante, il importe surtout de préciser exactement ce qu'elle veut dire. Nombre de nos discussions ne sont que le résultat de malentendus. Il arrive trop souvent qu'une formule fautive, devienne populaire, rallie autour d'elle d'innombrables partisans qui se croient parfaitement d'accord alors qu'il n'en est rien. Chacun l'interprète à sa façon, suivant ses préférences particulières et n'y voit que les reflets de sa propre pensée.

Quant le moment de la réalisation, est enfin venu, il en résulte plus de déceptions que de satisfactions. On voit des partisans de la veille se transformer le lendemain en adversaires. Ils avaient mal compris, ils attendaient autre chose. Loin de se féliciter du progrès accompli et de la réforme faite, ils se fâchent de ce qu'ils croient être une trahison à des promesses, une faillite à des engagements.

Ce danger est surtout redoutable à notre époque où certain parti politique, irresponsable, ne vit que de surenchères verbales. Il promet la lune avec d'autant plus de facilité qu'il laisse aux autres le soin d'aller la décrocher. Ce parti affectionne l'opposition « irréductible », parce que, là, il peut être généreux à bon compte. Il ne lui en coûte rien et cela lui rapporte beaucoup. Excellente opération! S'emparant de formules insuffisamment expliquées, il leur fait dire tout ce qu'il veut, quitte à dénoncer comme traîtres les hommes qui, étant au pouvoir, ont la tâche difficile non pas de promettre l'impossible, mais de réaliser le possible. C'est à cette tactique, profitable mais peu honnête, que le parti socialiste unifié doit son influence sur certaines foules promptes à acclamer ceux qui leur annoncent le bonheur, plus prompts encore à maudire et à soupçonner la mauvaise volonté de ceux qui sont impuissants à le lui donner.

Il est important de ne pas faciliter cette manœuvre en donnant loisir à la surenchère de s'exercer sur le vague de formules mal expliquées. Le seul moyen c'est de toujours préciser avec la plus grande netteté la portée modeste, mais réelle, de chaque réforme annoncée. Ainsi l'on provoquera peut-être moins d'enthousiasme préalable, mais on ne s'exposera pas à des déceptions dangereuses. Quand les unifiés promettent, on saura qu'ils n'engagent qu'eux seuls.

Nous avons eu l'exemple des retraites ouvrières dont il était légitime d'espérer que les travailleurs seraient reconnaissants à la République?... Ayons soin de ne pas nous exposer à la même mésaventure avec la réforme fiscale, qui constituera un progrès, une amélioration mais de laquelle il ne faut pas attendre plus qu'elle ne peut donner.

A propos du « statut des fonctionnaires » un malentendu de même nature doit être à tout prix évité. Dès que ce mot magique fut prononcé, tout le monde applaudit et chacun convint qu'en lui résidait le remède à bien des maux.

Attention! Il n'est pas très sûr que l'on soit si complètement d'accord qu'il y paraît tout d'abord!... Que demandent les syndicalistes audit statut? Ils demandent des droits contre l'Etat; des garanties contre l'Etat.

Le public et le parti républicain entendent que ce statut établisse des droits et des garanties réciproques. S'il est bon que les fonctionnaires soient mis à l'abri de toutes les injustices, il est encore plus important que la nation ne soit pas mise à la discrétion de ses fonctionnaires. Tout ceci mériterait d'être développé; mais nous voulons simplement montrer combien il est facile de comprendre le même mot de façons tout à fait con-

tradictoires et combien peuvent être funestes les conséquences de semblables malentendus!

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 novembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. PUECH
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion générale du budget de l'agriculture.

Divers orateurs ont réclamé l'organisation d'un service de météorologie agricole, la création d'industries locales et l'amélioration du sort des travailleurs de la terre pour enrayer la désertion des campagnes, la reconstitution de nouvelles cultures et l'encouragement à la main-d'œuvre agricole, pour la retenir sur place.

M. Compère-Morel a traité la question de cherté de la vie, en préconisant pour y remédier la diminution des tarifs de transport, la répression de la spéculation, la réduction du nombre des intermédiaires, l'institution de Syndicats de producteurs et de consommateurs.

Séance de l'après-midi
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion générale du budget du ministère de l'Agriculture.

MM. Patureau-Mirand, Borderie, Lefèvre, Lairolle, Girod, Doussaud, Judet, David prennent part à cette discussion générale qui est ensuite close.

La Chambre passe à la discussion des chapitres du budget. Les 12 premiers chapitres sont votés sans observations; les chapitres 13, 14 et 17 sont réservés et les chapitres 16 à 46 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 22 novembre

PRÉSIDENCE DE M. DRON
VICE-PRÉSIDENT

M. Lauche annonce qu'il a déposé une demande d'interpellation tendant à provoquer les explications du président du Conseil sur le cas du syndicaliste Ricordeau, représenté par M. Caillaux lui-même, dit-il, comme ayant eu des accointances avec la sûreté générale.

M. Caillaux demande le renvoi qui est prononcé par 347 voix contre 205.

La Chambre aborde la discussion du projet concernant la cession à la Compagnie des chemins de fer du Midi des lignes concédées à la Compagnie du chemin de fer du Médoc, le classement dans le réseau d'intérêt général de la ligne d'intérêt local de Pauillac au port des Pilotes, et la rétrocession par la Compagnie des chemins de fer du Midi à la Société des chemins de fer du Born et du Marensin, des lignes d'intérêt local de Margaux à Castelnau et de Castelnau à Sainte-Hélène.

M. Bedouze (Haute-Garonne) fait la critique des propositions de la Commission des travaux publics. Il reconnaît que la gestion de la Compagnie concessionnaire du chemin de fer du Médoc a été absolument déplorable; mais, dit-il, c'est précisément à cause de cette gestion déplorable que l'Etat n'aurait pas dû autoriser la cession.

Après intervention de MM. de la Trémoille, d'Elissagaray, Colly, le ministre des travaux publics, le projet est voté.

La Chambre reprend la discussion du budget du ministère des travaux publics.

Les chapitres 27 à 38 sont votés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 22 novembre

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat aborde l'examen du projet de loi relatif aux conditions de recrutement et d'avancement des juges de paix.

M. Jeanneney, sénateur de la Haute-Saône, dans l'exposé de son rapport, critique la législation actuelle, qui, tant au point de vue du recrutement que de l'avancement des juges de paix, admet des règles trop larges, source incontestable d'actes arbitraires de la part des gardes des sceaux et d'incapacité professionnelle du côté des juges de paix.

M. Cruppi, garde des sceaux, se montre partisan du nouveau projet de loi, qui fortifie l'indépendance des magistrats.

MM. Flaissières et Julien Goujon, déplacent la question en proposant deux amendements qui entraînent la révision de la loi de 1905, loi qui régit la magistrature actuellement.

Le rapporteur s'oppose, ainsi que M. Cruppi, à l'adjonction de ces amendements.

Le Sénat entame la discussion de deux propositions de loi assez anciennes, puisqu'on en avait voté l'urgence en 1907, relatives, la première à l'élection des juges consulaires, la seconde à la substitution du vote par commune au vote par canton dans les élections aux Tribunaux de commerce.

Ce projet, ainsi que l'expose M. Savary, rapporteur, modifie pour l'élection des juges consulaires les délais prévus pour la confection de la liste électorale, réduit le délai entre les deux tours de scrutin, donne au préfet le droit de décider si le vote peut avoir lieu par canton ou par commune.

Les trois articles sont adoptés, ainsi que l'ensemble.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

RETRAITES OUVRIÈRES

Le nouveau projet

On a distribué le texte du projet de loi qui modifie la loi de 1910 sur les retraites ouvrières, en abaissant à 60 ans l'âge de la pension, en élevant à 100 fr. l'allocation de l'Etat, en transformant l'allocation d'assistance variable suivant les localités en une allocation uniforme de 100 fr., entièrement à la charge de l'Etat.

Voici le texte du projet :

Article 1^{er}. — Tout assuré obligatoire réunissant les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 5 avril 1910 peut, à partir de 60 ans, obtenir la liquidation de sa retraite, sans réduction de l'allocation viagère de l'Etat. Celle-ci est due à compter du premier jour du mois qui suit la demande de liquidation.

Le bénéfice du régime transitoire résultant de l'article 4, paragraphe 5, de la loi du 5 avril 1910 est étendu, dans les conditions prévues à cet article, aux assurés âgés de 30 à 45 ans au moment de la mise en vigueur de la dite loi.

Art. 2. — Le taux de l'allocation viagère de l'Etat, prévue à l'article 4 de la loi du 5 avril 1910, est porté à 100 fr.

Si le nombre des années de versement des assurés obligatoires est inférieur à 30 et supérieur à 15, l'allocation est calculée d'après le nombre des années de versement, le dit nombre multiplié par 2 fr. 50.

Art. 3. — Le montant des allocations d'assistance prévues par l'article 7 de la loi du 5 avril 1910 est fixé à 100 fr.

Art. 4. — Les allocations viagères de l'Etat sont payées en arrérages, au moyen des crédits inscrits au budget du ministère du travail.

Art. 5. — Tout assuré réunissant les conditions prévues à l'article 36 de la loi du 5 avril 1910 pourra obtenir la liquidation de sa retraite à partir de 60 ans.

Est porté à 100 fr. le maximum prévu à l'article 36, § 4, de la rente produite par les majorations acquises aux assurés facultatifs.

Si un assuré a successivement appartenu pendant plus de quinze ans au régime du titre premier et à celui de l'article 36 de la loi du 5 avril 1910, sans toutefois avoir effectué pendant trente années les versements prévus pour les assurés du titre premier, il aura droit à une allocation fixée à 2 fr. 50 pour chaque année de versement en qualité d'assuré obligatoire. Cette allocation s'ajoutera à la rente provenant des majorations correspondantes à ses années d'assurance facultative, sans que le total puisse excéder 100 fr.

Art. 6. — Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur le 1^{er} mai 1912.

Sont abrogées toutes dispositions contraires de la loi du 5 avril 1910.

Le ministre du travail annonce qu'il proposera au Parlement, dans un deuxième projet, des dispositions « ayant pour objet l'amélioration du mécanisme général de la loi, de façon à rendre la législation des retraites plus simple, plus souple, et par suite encore plus accessible aux intéressés ».

Le gouvernement présentera un projet concernant l'assurance contre l'invalidité, qui lui a paru, en raison de son importance, mériter de faire l'objet d'une proposition indépendante.

Mouvement Préfectoral

Le ministre de l'intérieur a soumis au conseil un mouvement préfectoral, rectifiant sur quelques points celui publié il y a trois semaines.

Dans le mouvement précédent, M. Linnarès, préfet de l'Allier, était déplacé et envoyé dans les Landes; M. Delavaud-Dumonteil, préfet des Landes, était envoyé dans l'Allier, et M. Lambert-Rochet, préfet du Lot, était nommé dans les Pyrénées-Orientales. Dans le même mouvement, M. Carle, préfet de l'Orne, était nommé en Eure-et-Loir.

Les représentants de l'Allier firent une démarche pour demander le maintien de M. Linnarès dans leur département. Cette demande fut accueillie, et, par suite, le mouvement dû être modifié. On a profité de cette circonstance pour opérer aujourd'hui plusieurs autres changements.

Le mouvement soumis au conseil comporte les nominations suivantes de préfets :

De l'Allier, M. Linnarès, maintenu sur place.

Des Landes, M. Daucaud, sous-préfet d'Avesnes.

D'Eure-et-Loir, M. Delavaud-Dumonteil, préfet des Landes, en remplacement de M. Carle, qui va être nommé trésorier-général.

Des Pyrénées-Orientales, M. Chocarne, sous-préfet de Bayonne, en remplacement de M. Lambert-Rochet, qui va être nommé conseiller de préfecture de la Seine.

De la Haute-Loire, M. Berduley, secrétaire général de Haute-Garonne, en remplacement de M. Lapeine, appelé à d'autres fonctions.

L'entente cordiale

Le journal conservateur « Ball Mall Gazette » dit :

« Partant de l'hypothèse que le gouvernement se rend compte de la faute politique qu'il y aurait pour nous à laisser battre la France, et s'installer une tierce puissance dans les Pays-Bas et la Belgique, toute la question porte sur la célérité écrasante avec laquelle nous pourrions jeter cent cinquante mille hommes de l'armée active sur le continent, pour coopérer dès le début, avec les troupes françaises, afin de contrebalancer aussitôt le mouvement tournant par la Belgique.

« S'il est vrai que notre amiralat ne se sent pas en mesure d'agir, en conformité de ce plan de débarquement, tant que la flotte allemande n'aura pas été détruite, il faut conclure que notre marine n'est pas assez forte pour protéger les opérations essentielles au maintien de notre rang en Europe.

« D'autre part, lord Haldane a toujours déclaré que l'armée active ne quitterait pas le territoire, tant que les territoriaux n'auraient pas reçu six mois d'entraînement.

« Dans de pareilles conditions, l'aide que nous pourrions donner à la France, serait trop tardive pour influer sur les résultats.

« Un accord réellement défensif avec la France, est incompatible avec l'état actuel de notre armée territoriale.

« Il est grand temps que le gouver-

nement explique comment il accorde sa politique étrangère avec nos préparatifs navals et militaires ».

Le sort de la Mission Legendre

On est toujours incertain du sort de la mission Legendre. Au ministère des colonies, on a reçu, en réponse à un câblogramme adressé au gouverneur général de l'Indo-Chine, une courte dépêche disant qu'aucune nouvelle n'est encore arrivée de Yunnan-Sen à Hanoi.

Des instructions ont été adressées au consul de Yunnan-Sen afin qu'il procédât à une enquête dont les résultats ne sont point encore connus. Le gouverneur général d'Indo-Chine fait remarquer que ce n'est que sur le témoignage d'un boy que le consul de Yunnan-Sen a signalé les faits qui laissent la France anxieuse sur le sort des explorateurs.

Mardi, à six heures, au quai d'Orsay on n'avait toujours pas de renseignements définitifs au sujet de la mission. On sait seulement que la mission a bien été attaquée et que M. Legendre a été blessé.

La suppression du privilège des bouilleurs de cru

MM. Louis Guislain, Delpierre, Defontaine, etc., demandent à la Chambre d'abroger la loi de 1906 qui rétablit le privilège des bouilleurs de cru. « La suppression de ce privilège est, disent-ils, la réforme la plus égalitaire par l'abolition d'un privilège antifiscal, antisocial, contraire à l'hygiène et à la moralité publiques. »

La guerre d'Orient

Le 20 au matin, vers huit heures, publie la France du Sud-Ouest, un peloton du 1^{er} régiment de grenadiers, protégé par les soldats du génie, qui descendent le champ de tir sur le front oriental, un lieutenant faisant une exploration à vu un groupe d'Arabes bivouaquant, contre lesquels il a fait d'abord ouvrir le feu et qu'il a ensuite attaqués à la baïonnette; les Arabes se sont enfuis laissant sur le terrain neuf morts et emportant leurs blessés. Vers 11 heures, les Turcs attaquèrent les grenadiers du 2^e régiment sur le même front oriental contre lequel ils ouvrirent une vive fusillade. Les Italiens répondirent avec leurs fusils et leurs mitrailleuses, leur infligeant des pertes, tandis qu'une section d'artillerie démolissait une maison située devant la ligne italienne, sur le même front.

L'après-midi, les Turcs ouvrirent le feu contre les grenadiers du 1^{er} régiment qui firent une contre-attaque sur le front et le flanc avec deux pelotons, mettant en fuite les Arabes, qui laissèrent une vingtaine de morts. Un grenadier s'avança jusqu'aux tranchées turques et en emporta comme trophées quelques fusils ensanglantés et des munitions de guerre. Les Italiens n'eurent aucune perte.

Cinq aéroplanes italiens partis en exploration apportèrent la nouvelle que la situation des Turcs, signalée ces jours derniers, a peu changé. Les aviateurs firent tomber des bombes sur le campement turc et un ballon constata les effets de leur tir qui démolit, incendia et bouleversa le camp. Sur les indications du ballon, le navire « Carlo-Alberto » a bombardé Amruss, centre de réunion des Turcs, ainsi que Heuni.

En Chine

L'heure de la bataille décisive

De la France du Sud-Ouest :

Les troupes ennemies sont toujours en présence à Nankin : venant de Pékin, les Impériaux, mal armés, mal nourris, terrassés par la fatigue; et, venant de Shanghai, leur capitale, les républicains, plus nombreux, bien entraînés, sont de merveilleux soldats.

Mais la bataille attendue — d'où dépend le sort de l'empire — n'a pas eu lieu encore. Qu'attend-on? Sans doute, des renforts. On recrute un peu partout des volontaires, à Canton notamment, pour les envoyer aider les républicains à Nankin.

Nul doute qu'avec ces troupes fraîches les rebelles ne puissent s'emparer de Nankin, puis, ayant la voie libre, ne puissent s'emparer de Pékin.

Il serait temps. On se demande avec anxiété quelles combinaisons ne sont pas probables si les choses traînent encore en longueur. Des mouvements de xénophobie se font remarquer un peu partout; à Sian-Fu notamment tous les étrangers viennent d'être massacrés. Une intervention étrangère est fatale; l'escadre américaine du Pacifique vogue vers la Chine, 2.500 hommes vont partir des Philippines; les Japonais ont fait partir deux régiments, les Anglais et les Russes veulent aussi envoyer des renforts.

On voit quels graves problèmes internationaux va soulever en Chine l'anarchie croissante. A moins que le triomphe de la République ne vienne mettre fin à tout cela.

Démission d'un amiral

L'amiral Litchoun, découragé du peu de progrès des affaires administratives, a envoyé sa démission au gouvernement provisoire. Des brigands ont attaqué et pillé sa résidence privée.

Missionnaires sains et saufs

Les missionnaires du Chang-Si sont arrivés sains et saufs à Honan-Pou, en route pour Tien-Tsin, mais ils ont été dépouillés en cours de route.

Les massacres d'étrangers

Des missionnaires suédois arrivés à Tien-Tsin confirment les bruits d'un massacre d'étrangers à San-Fiou. Ils annoncent que Mme Beckmann, maîtresse d'école et cinq enfants étrangers ont été tués, ainsi qu'un Allemand employé des postes chinoises et beaucoup de jeunes filles chinoises.

Petites Nouvelles

On a encore trois décès à déplorer parmi les malades empoisonnés par les champignons à Trévois; MM. Louis Joannin, trente-sept ans, père de cinq enfants; le restaurateur Grégoire Marsol, trente et un ans, et Mlle Sottill, quarante-cinq ans, directrice de l'école communale de filles.

— Dans la nuit de dimanche à lundi, un inconnu a pénétré dans le bureau du chef de gare de Brionne, dans l'Eure, et a enlevé la caisse, qui contenait 3.500 francs. L'unique employé qui assure le service pendant la nuit était à ce moment absent.

— A la suite de « chahuts » organisés par les étudiants en médecine de Paris, le vice-recteur de l'Académie de Paris a décidé que le cours d'anatomie serait suspendu jusqu'au 5 décembre.

— Le capitaine Deschamps a signé dans la soirée d'hier son pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Marne qui l'a condamné vendredi dernier à vingt ans de travaux forcés pour vol d'une mitrailleuse.

— Une dépêche de Naples à la « Tribuna » annonce que le steamer français « Algérien », venant de Marseille, a coulé le 19 pendant la tempête. L'« Algérien » avait à bord 2.000 tonnes de marchandises.

— Dimanche matin, à 6 h., à Roquefeuil, près de Belcaire, on a découvert dans une maison incendiée, les cadavres des époux Février, bâillonnés. Les deux malheureux avaient été tués à coup de bêche. Le fils a été arrêté.

— Un colis postal de pièces d'or adressé par la Trésorerie générale de la Gironde à la Caisse centrale du ministère des finances a été volé à Bordeaux. Le montant du vol s'élevait à 2.000 francs.

TARTARIN

Il est depuis quelques mois à Cahors, un homme grand, à l'air bête, qui, du Pont Valentré aux divers cafés de la ville et aux antichambres des Parquets, commissariats et quartiers généraux, promène sa paonnesque personne : M. Homais en plus mal !

Personne ne le fréquente. Pas mal l'évitent. Nous fûmes, ici, par profession, son seul compagnon.

Il est, d'autre part, un immense quotidien qui est le jardin potager de M. Homais.

De temps en temps, M. Homais se promène en son jardin et s'y croit le maître ; alors de grandes choses se préparent : le monde tressaille dans l'attente de ce qui va sortir de ce recueillement ; personne ne court chez « Phrasie », tant on a peur d'y rencontrer le tonitruant et rocamboliques rédacteur et, bientôt, la clameur publique s'élève : « Vacquier vient de pondre, dans La Dépêche, une nouvelle bourde ».

Ces articles, toujours gaffeurs et pas retentissants pour deux sous sont le plus souvent, comme celui de ce matin, à l'adresse des malheureux tri et bi-hebdomadaires ou régionaux que M. Homais traite avec pitié.

Les misérables folliculaires que nous sommes se taisent souvent et, ne trouvant aucun esprit chez M. Homais, ne lui donnent jamais la réplique, pour la plus grande joie des cadurciens, friands de spectacles réellement amusants.

Une fois (il faut varier le menu) ce sont les malheureux correspondants de l'immense quotidien qui sont passés à tabac pour avoir donné la primauté d'une information à un journal local !

D'autres fois, c'est la mairie et ses employés qui sont vitupérés pour ne point faire à La Dépêche l'honneur exclusif de ses communications.

D'autres fois encore, c'est la critique comique des opérations militaires par Homais devenu réserviste et porteur de sabre ; — ce sont encore les grands chefs militaires menacés d'une dépêche à Malvy si les grands chefs ne donnaient pas, illico, satisfaction à Homais.

D'autres fois enfin, c'est le malheureux Journal du Lot, cet intrus, qui tient sa place au soleil et alors « haro sur le Journal du Lot ». Et puis, ce n'est pas un journal républicain bien informé, il n'a pas l'estampille de Vacquier et chacun sait que ce bienheureux timbre humide a pour effet, appliqué au bon endroit, de rendre authentique les chiens écrasés, les solographes des noctambules et les potins civils, militaires et judiciaires !!!

Et puis il est également de notoriété publique que, chaque dimanche, dans chaque paroisse, le curé du crû recommande en chaire la lecture du Journal du Lot.

Et puis encore il est évident que le rédacteur du Journal du Lot est, par définition, un affreux réactionnaire qui a attendu l'arrivée de M. Homais pour combattre M. Mourguès, que La Dépêche attaque par amitié pour M. Vieussens — et tous les autres réactionnaires que le susdit Homais laisse dormir en paix.

Tiens, mon grand Vacquier, tu n'es pas beau ainsi.

Lorsque (le plus tard possible) il l'arrivera ce qui arrive à tous, je demanderai pour toi la vie éternelle à laquelle les bons pères Jésuites l'ont préparé. Egalement, je demanderai qu'on l'empaille et qu'on le mette à l'endroit le plus obscur d'une antichambre de la Sûreté avec cette inscription :

VACQUIER
TARTARIN DÉPAYÉ
fut triste, plastronneur et comique

Et je l'assure que, comme regrets, tu n'auras encore que les miens !...

LOUIS BONNET.

P.-S. — Tu as commis une bourde de plus, mon cher Vacquier, en m'appelant Sancho Pança.

Sancho Pança était un homme de bon sens : c'était le « Père des Provèbes ».

Tartarin était un fat, un suffisant ! Et qui dit fat...

L. B.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Sur le renvoi de l'interpellation de M. Bouge au moment où sera discuté le texte du traité franco-allemand, nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays, Malvy.

La Chambre a prononcé le renvoi par 374 voix contre 145.

Les jurys d'expropriation

Le Journal officiel du 16 novembre contient un décret du 14 novembre qui, faisant état de l'article 92 de la dernière loi de finances, fixe les indemnités de déplacement et de séjour dues aux membres du jury d'expropriation : en voici les termes.

« L'indemnité de déplacement, accordée par l'article 92 de la loi du 14 juillet 1911 aux membres du jury d'expropriation, s'ils le requièrent, lorsqu'à raison des fonctions qu'ils doivent remplir, ils sont obligés de se transporter à plus de deux kilomètres de leur résidence, est fixée à dix centimes par kilomètre parcouru, à l'aller et au retour.

« L'indemnité de séjour qu'ils est accordée par le même article de loi, pendant la durée de la session, s'ils le requièrent, est fixée, pour chaque journée : à Paris, à 10 francs ; dans les villes de 40.000 habitants et au-dessus, à 8 francs ; dans les autres villes, à 6 francs. »

Prestations de serment

Mardi soir, à une heure et demie, MM. Linon, juge de paix à Lalbenque; Couderc, juge de paix à Saint-Géry; Laviale, juge de paix à Lauzès, ont prêté serment devant le tribunal de Cahors.

M. Henras, nommé juge de paix de Castelnaud-Montriat, sera appelé à prêter serment après acceptation de sa démission de greffier.

ASSOCIATION FRANÇAISE DE CAUTIONNEMENT MUTUEL (Région du Sud)

Ainsi que nous l'avons annoncé ces jours derniers, tous les services agréés à l'Association Française du Cautionnement Mutuel sont appelés à élire un délégué à l'Assemblée générale de 1912, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts.

A cet effet, les sociétaires dépendant de ces divers services sont invités à procéder à l'élection d'un représentant de leur administration pour la région à laquelle ils ressortissent.

Le 1^{er} tour de scrutin aura lieu le dimanche 26 novembre et le 2^e tour le dimanche 24 décembre.

La région du Sud comprend les départements suivants : Aude, Aveyron, Cantal, Corrèze, Corse, Hérault, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne.

Après une entente entre presque tous les Comités de l'A. F. de Cautionnement Mutuel des départements de la région du Sud, il a été décidé de présenter comme délégués au Congrès de 1912, les candidats désignés ci-après :

M. Ravoire, receveur de l'Enregistrement à Castries, délégué sortant, Trésorier adjoint du Cautionnement Mutuel de l'Hérault.

M. Balent, receveur des Postes et Télégraphes à Lézignan, délégué sortant, vice-président du Comité départemental de l'Aude.

M. Jehan, contrôleur principal des Manufactures de l'Etat à Cahors, délégué sortant, trésorier du Comité départemental du Lot.

M. Llinas, contrôleur des contributions indirectes à Montpellier, délégué en 1910, secrétaire du Comité départemental de l'Hérault.

M. Souyris, receveur spécial à Rodez, président du Comité départemental de l'Aveyron.

M. Gaillard, percepteur à Saint-Amans-Soul (Tarn).

M. Daran, receveur des Douanes à Saint-Laurent-de-Cordans (Pyrénées-Orientales), ancien membre du Comité départemental des Pyrénées-Orientales.

M. Bènes, receveur central de l'Octroi de Montpellier, membre du Comité départemental de l'Hérault (Groupe A).

M. Fosse, économe des hospices à Rodez (Aveyron). Groupe B.

M. Tribillac, capitaine gestionnaire de l'Hôpital militaire de Perpignan, membre du Comité départemental des Pyrénées-Orientales (Groupe C).

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 19 des statuts, l'élection a lieu au scrutin secret. Chaque électeur insère son bulletin de vote dans une première enveloppe cachetée, ne portant d'autre mention extérieure que le nom de la région et celui de l'Administration à laquelle il appartient. Il place ce pli sous une deuxième enveloppe portant extérieurement son nom, sa qualité administrative, sa résidence et sa signature. Ce pli cacheté est transmis, par la poste, le jour fixé pour l'élection, à M. l'Administrateur Délégué de l'Association Française de Cautionnement Mutuel à Paris, 19, Avenue de l'Opéra.

Afin d'éviter l'annulation des votes irréguliers, les sociétaires doivent se conformer strictement aux prescriptions des articles 19 à 22 des statuts reproduites en tête de l'annuaire ?

Les enveloppes destinées à contenir les bulletins de vote sont fournies par l'Association et se trouvent encartées dans l'Annuaire qui a été envoyé à chaque électeur.

Enregistrement

M. Magnol, receveur de l'enregistrement à Ecos (Eure) est nommé en la même qualité à Gourdon en remplacement de M. Tournel appelé au bureau de Sarlat (Dordogne).

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population par arrondissement, dans le Lot, durant le premier semestre des années 1910 et 1911. Le chiffre de la population du Lot est de 216.611 habitants.

Arrondissements.	ANNÉE 1911			
	Ma-riages	Di-vores	Naissances	Décès
Cahors....	294	8	554	877
Figeac....	290	7	532	789
Gourdon..	225	3	436	683
Total...	809	18	1522	2349
Arrondissements.	ANNÉE 1910			
	Ma-riages	Di-vores	Naissances	Décès
Cahors....	286	5	650	819
Figeac....	311	2	587	733
Gourdon..	232	5	483	604
Total...	829	12	1720	2156

Société de Pisciculture du Lot

L'Assemblée générale des membres de la Société de Pisciculture, aura lieu ce soir, jeudi 23 novembre 1911, à 8 heures et demie précises, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

Renouvellement du bail du 18^e cantonnement.

Concours international de musique

La Ville de Paris, en organisant pour la première fois un Concours international de musique, a tenu à affirmer, de la plus éclatante façon tout l'intérêt qu'elle porte à l'enseignement et à la propagation de la musique en dotant ce Concours de primes importantes et de récompenses diverses, dont le montant pourra s'élever, suivant le nombre des adhésions qui s'annoncent considérable. à plus de trois cent mille francs.

A cette œuvre éminemment populaire, le Conseil général de la Seine et le Gouvernement ont bien voulu associer leur haut témoignage d'intérêt à celui de la Ville de Paris, en instituant plusieurs gros prix et en lui accordant leur patronage.

Cette grande manifestation artistique, placée sous une telle égide, revêtira ainsi un caractère officiel tout à l'honneur des Sociétés, qui est sans précédent.

La Commission d'organisation s'est appliquée à ne pas diminuer les chances de succès des Sociétés, par suite d'un trop grand nombre de concurrents. A cet effet, elle a, au prix de très grands sacrifices, décidé que dans les divisions et sections trop chargées pour que les Sociétés puissent être entendues par un seul Jury, il serait formé un ou plusieurs groupes, et que, pour chacun de ces groupes, les primes affectées à ces divisions et sections seraient en cas de fois renouvelées.

Le règlement général de ce Concours, faisant connaître toutes les conditions d'admission, et les avantages accordés aux Sociétés, est actuellement à l'impression, et sera envoyé à celles-ci très prochainement. (Communiqué).

Foot-ball

Dimanche prochain 26 novembre, le Stade Cadurcien rencontrera sur son terrain du Roc de l'Agasse, l'équipe du Stade Montaubanais.

Les amateurs de foot-ball peuvent se réjouir, étant donnée la valeur des deux sociétés, la bataille sera chaude. Nous ferons incessamment connaître la composition des deux équipes.

Accident

Mercredi matin, un accident de voiture s'est produit aux Ormeaux.

Un cheval attelé à une voiture sur laquelle se trouvaient M. et Mme Gayral, de Luzech, prit peur, se cabra et cassa les brancards de la voiture.

M. et Mme Gayral furent projetés sur le sol.

Ils n'ont eu aucun mal.

CAMBRIOLAGE

Nos lecteurs savent que les nommés Georges et Marceau, demeurant à Cahors, rue des Soubirous, ont été dernièrement arrêtés sous l'inculpation de vols divers, commis dans la région de Gourdon, notamment au préjudice de M. Chaumet.

Ces deux individus sont actuellement à la prison de Gourdon, où le magistrat instructeur s'occupe de préciser les charges de plus en plus nombreuses recueillies contre eux.

Au cours d'une première perquisition, divers objets volés à M. Chaumet avaient été retrouvés rue des Soubirous. Sur une dénonciation nouvelle émanant d'une tierce personne, la justice, informée que postérieurement à l'arrestation de Georges et de Marceau, les femmes de ces deux inculpés avaient introduit dans leur domicile du linge provenant du vol, s'est transportée, hier soir mercredi, rue des Soubirous.

M. Fournier, juge d'instruction à Cahors, a saisi le linge en question qui a été reconnu par M. Chaumet comme provenant du vol, et a établi la complicité, au moins par recel, des deux femmes dans le vol commis par leurs maris.

COURS DES ECOLES D'AGRICULTURE

Economie Commerciale
PAR M. H. TUZET
TROISIEME CONFERENCE
Application des prix de transport (Suite)

Les prix fermes sont inférieurs à ceux du tarif général, ils sont appliqués après enquête administrative et justification de leur bien fondé dans les cas ci-après :

Retenir un trafic pouvant se perdre, faciliter aux produits d'une région un marché disputé par des concurrents, développer l'agriculture et l'industrie en rendant possibles des transports dont la valeur serait inférieure au prix du barème général ou spécial.

Les prix fermes établis d'une gare à une autre sont applicables aux stations situées sur le parcours s'il doit en résulter un avantage.

Les tarifs spéciaux donnent des taxes de transport moins élevées que les tarifs généraux, aussi ne sont-ils appliqués que sur la demande de l'expéditeur, lequel doit inscrire sur la déclaration d'expédition les mots « tarif spécial », « tarif réduit », « tarif le plus réduit ».

Mais cette mention indique l'acceptation de toutes les conditions que comporte le tarif spécial appliqué.

Les agents des Compagnies sont tenus de fournir au public tous les renseignements qu'il peut demander pour s'éclairer sur les tarifs entre lesquels il doit choisir.

Tarif des voyageurs. Le tarif légal est de :

0,112 en 1^{re} classe ; — 0,756 en 2^e classe ; — 0,4928 en 3^e classe par kilomètre.

Les enfants au-dessous de trois ans sont transportés gratuitement, ceux de trois à sept ans paient demi-place.

Un règlement fixe les conditions dans lesquelles s'effectuent les transports de voyageurs, les pénalités encourues en cas d'infractions.

Une franchise de 30 kilogrammes de bagages est accordée aux voyageurs, cette franchise qui n'est pas accordée à l'étranger constitue un avantage très appréciable.

Une série de tarifs spéciaux sont appliqués pour le transport des voyageurs, les uns comportent des augmentations de prix pour des places de luxe ou pour des conditions de confort particulières, d'autres comme celui des « Aller et retour » comportent des réductions ; enfin, des cartes de circulation, des billets de vacances et d'excursions sont délivrés avec des réductions de prix allant de 50 à 75 0/0.

Des cartes délivrées et des conditions spéciales faites aux ouvriers, permettent aux agriculteurs de se procurer de la main d'œuvre dans des régions où elle se trouve en excédent.

Résumons maintenant tous ces détails en applications pratiques pour les transports en petite vitesse.

Les marchandises sont réparties en six séries correspondant à six différents barèmes de prix.

Le prix à payer est proportionné à la distance parcourue sur un poids d'au moins 40 kilogram, par fraction indivisible de 10 kilogram, avec minimum de 0,40 par envoi.

En plus du prix du barème appliqué il est payé les frais accessoires ci-après :

Enregistrement, 0,10 par envoi, timbres 0,35 en grande vitesse, 0,70 en petite vitesse par envoi.

Frais de manutention (chargement, déchargement, frais de gare), 1 fr. 50 par tonne pour les expéditions au-dessous de 4.000 kilogram, sans conditions

de tonnage et 1 fr. pour celles au-dessus de 4.000 kilogram. Frais de jonction entre deux réseaux, 0,40 s'ils sont joints par rails et 0,70 par tonne, s'ils ne le sont pas.

Les marchandises doivent être présentées à la reconnaissance des agents aux endroits indiqués, les chargements faits par les expéditeurs le sont également sur les points désignés.

Chaque remise de marchandises ou de bestiaux, soit en grande ou en petite vitesse, est accompagnée d'une déclaration d'expédition.

Cette déclaration établie sur une formule spéciale remise par les agents des gares constitue un contrat de transport, les expéditeurs ont intérêt à les établir correctement et lisiblement.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier

Paris, 22 novembre, 2 h. 2 s.

Dans la marine

Le départ de Rochefort du croiseur « Friant » pour le Maroc est retardé à cause du mauvais état d'une machine. Le mécanicien en chef ayant vainement demandé que de grosses réparations soient effectuées à déclarer, au moment du départ, qu'il déclina toute responsabilité.

M. Delcassé avisé, a ordonné l'exécution immédiate des réparations réclamées.

La fièvre typhoïde

Une épidémie de fièvre typhoïde sévit à Carmaux.

Télégrammes reçus aujourd'hui

Paris, 23 novembre, 12 h.

Train tombé dans une rivière

Un train arrivant d'Angers est tombé dans la rivière à Thouet, près Montreuil-Bellay.

Il y a des morts et des blessés.

Train tombé dans une rivière

Une dépêche d'Angers donne les détails suivants sur la catastrophe. Le pont sur Thouet près Montreuil-Bellay s'est écroulé au moment du passage du train ; la locomotive et 3 wagons sont tombés dans la rivière. Six cadavres ont été retirés à midi.

Le chiffre des victimes n'est pas connu.

Duel

Un duel à l'épée a eu lieu ce matin à la suite d'une polémique de presse, entre M. Chervet, rédacteur au Gil-Blas et M. Léon Daudet qui a été blessé à l'avant-bras droit.

Chambre des Députés

Dans sa séance de ce matin, la Chambre a continué la discussion du budget de l'agriculture.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Larroque-des-Arcs

Grave accident. — Ce matin à 11 heures la nommée Ressayre Marie, épouse Lafon, de Larroque-des-Arcs, est tombée accidentellement au feu. On a relevé sur son corps des brûlures très graves qui mettent ses jours en danger.

Limogne

Suicide ou accident. — M. René Carayre, âgé de 19 ans, et originaire de

LE Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE VII

ESTHER FAIT SA VOLONTÉ

La nuance délicate de cette toilette contrastait d'une manière exquise avec la peau blanche aux tons olivâtres de la Juive, et elle paraissait aussi dangereusement belle que ce serpent du vieux Nil dont les yeux coiffèrent l'empire du monde à Antoine.

Un bracelet de diamants entourait un de ses poignets délicats ; l'autre était orné par un cercle d'or mat avec un fermoir de rubis. Ses cheveux noirs, aux reflets rougeâtres étaient disposés en bandeaux autour de sa tête royale, noués en grosse masse par derrière, et maintenus par un peigne surmonté d'une galerie de diamants.

Dans cette toilette, Esther semblait

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

réellement digne du rang et du titre de duchesse.

Ce soir-là, ce fut la pensée de bien des gens dans la salle ; mais il y avait un jeune homme, assis tout seul, dans une loge particulière, qui aurait été heureux et même fier de lui donner et ce titre et ce rang.

Ce jeune homme solitaire dont la belle tête s'illuminait d'orgueil à la vue de la belle Juive, c'était le duc d'Harlingford, l'admirateur passionné d'Esther.

L'orgueilleuse fille lui avait cherché querelle à propos de quelque absurde futilité ; elle l'avait banni de son salon aussi froidement qu'une reine offensée qui exile un courtisan.

Pendant deux ou trois semaines, le jeune homme avait inutilement cherché à se faire ouvrir les portes de la petite maison de May Fair.

Tous les jours, il recevait la même réponse, Mlle Vanberg n'était pas chez elle, ou Mlle Vanberg était occupée.

Le grand roi lui-même, dans toute la plénitude de sa puissance, n'aurait pu traiter ses sujets avec une hauteur plus grande que celle que cette fille du corps de ballet montrait envers le duc d'Harlingford.

Mais malheureusement, cette résistance ne servait qu'à augmenter la folie du jeune homme. Plus Esther le traitait mal, et plus il l'adorait.

Tous les soirs, il était à son poste dans la loge qu'il avait louée pour la saison, heureux de contempler son idole qui ne daignait même pas diriger ses regards de son côté.

Il avait le privilège d'entrer dans le foyer des artistes de Drury Lane, lorsqu'il en avait la fantaisie ; mais, dans les derniers temps, Esther avait passé devant lui avec le plus superbe dédain. Il lui avait adressé la parole, mais elle n'avait pas daigné lui répondre. Le faible jeune homme n'osait plus se représenter dans ce cercle enchanteur.

Mais un soir, à la grande surprise du duc, il vit avec délices la belle Juive lui sourire. Elle regardait du côté de sa loge de l'air le plus aimable. Le jeune homme, ravi, comprit qu'il était pardonné. Il se précipita vers la porte de communication avec le théâtre, aussitôt que la pièce fut finie, et il se dirigea vers le foyer. Il y avait plusieurs personnes riant et causant gaiement, et, au milieu de ces personnes, le duc aperçut l'objet de son adoration.

Esther était assise sur un sofa ; elle s'éventait avec un superbe éventail indien, dont les plumes brillantes étaient retenues par une monture en bois merveilleusement sculptée. Par un mouvement de son éventail, elle invita le duc à prendre place à côté d'elle.

Il n'était que trop heureux d'obéir à cet ordre. En un instant, il se trouva courbé devant elle dans l'attitude de la plus respectueuse admiration.

Quelque étrange que cela puisse paraître, le duc respectait cette femme capricieuse et volontaire. Son caractère despotique, son insolence et son orgueil le tenaient courbé dans la poussière sous ses pieds.

Elle lui abandonna sa belle main ornée de bagues de prix avec une suprême condescendance.

— Venez, Vincent, — dit-elle ; — soyons encore amis. Je suis lasse de voir la triste figure que vous faites dans votre stalle. Quelles sont donc ces gens qui avaient coutume de placer une tête de mort sur la table de leurs banquettes pour se rappeler qu'ils étaient mortels ? Je suis sûre que vous remplacerez à merveille cette tête de squelette si ces sortes de choses étaient encore de mode de nos jours. Vous avez l'air tout à fait funèbre.

— Ma chère Esther, quand un malheureux garçon se rend une douzaine de fois à votre demeure et que chaque fois on lui dit que vous êtes sortie, alors qu'il vous entend tapoter....

— Comment ?

— Je vous demande pardon. Je voulais dire jouer du piano !

— Plus un mot à ce sujet, — répliqua Mlle Vanberg. — J'avoue que je

vous ai assez maltraité depuis une quinzaine de jours. Mais il faut que j'aie été terriblement provoquée, quoique je ne me rappelle pas exactement ce que vous m'avez fait. Quoi qu'il en soit, vous pouvez vous considérer comme pardonné.

— Mon Esther chérie ! — s'écria le jeune homme au comble du ravissement.

— Arrêtez ! — s'écria la Juive en faisant un geste impérieux avec son éventail ; — votre pardon n'est que conditionnel. J'ai une faveur à vous demander.

— Mon ange adoré, est-il une chose que vous puiss

Beaugard, a été trouvé, mardi soir, à quatre heures, noyé dans une mare. Ce jeune homme avait disparu depuis la veille de l'atelier de son patron. Après avoir déjeuné, comme de coutume, au restaurant Décremps, il avait fait une partie de cartes et était parti à son travail vers les deux heures paraissant fort gai. Que se passa-t-il ? On l'ignore. Peu de temps après, il quittait son atelier et probablement allait se jeter dans la citerne où il fut retrouvé.

L'opinion publique croit à un suicide, et cette version paraît, en effet, la plus plausible. Toutefois, le malheureux jeune homme aurait bien pu s'asseoir sur la margelle de la mare et, pris d'un étourdissement, tomber dans celle-ci. Rien ne permet, en effet, de découvrir les motifs qui ont entraîné ce brave garçon à se donner la mort.

Douelle

La récolte du vin. — Les déclarations de récolte sont terminées dans notre commune. Il est intéressant d'en comparer les résultats avec ceux des années précédentes.

La production s'élève à 6.460 hectolitres en 1909, elle tomba à 1.774 hectolitres en 1910, elle remonte à 3.202 hectolitres en 1911. Ce n'est pas le retour de l'abondance, mais ce n'est pas non plus la pénurie de l'an dernier : et la qualité est supérieure.

Il a été reçu 172 déclarations contre 147 en 1910. Quelques ventes se sont effectuées à des prix variant de 70 à 80 francs la barrique.

Saux

Adresse de bienvenue. — Sur la proposition de M. Cagnes, maire de Saux, le Conseil municipal réuni hors séance, a voté, à l'unanimité des membres présents une adresse de sympathie et de dévouement à M. Second Préfet du Lot, le nouveau représentant du Gouvernement de la République dans ce département.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Ligue des droits de l'homme. — Le secrétaire général de la Ligue vient d'informer le président de notre section que la conférence de MM. de Pressensé et P. Quillard aura probablement lieu le 15 décembre prochain. Tous les membres de la section de Figeac sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 25 courant, à huit heures du soir, dans une salle de la mairie, pour l'organisation définitive de cette conférence. A cours de cette réunion, on procédera à l'élection du bureau pour 1912. Présence indispensable.

Le syndicat des Pharmaciens. — La deuxième assemblée générale du Syndicat des pharmaciens du Lot a eu lieu à l'hôtel de ville lundi 20 novembre, à onze heures du matin. Malgré les mauvais temps, un grand nombre de pharmaciens, venus des quatre coins du département, assistaient à cette réunion, où ont été traitées des questions d'intérêt professionnel. A l'issue de la réunion, un magnifique banquet a été servi à l'hôtel Villa. Des félicitations unanimes ont été adressées au restaurateur, tant pour l'excellence des mets, arrosés des meilleurs vins, que pour l'exécution impeccable du service. Durant le repas, la plus franche cordialité a régné parmi les convives, qui se sont ensuite séparés en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Agression nocturne. — Ces jours derniers, dans la soirée, au moment où M. Delclaux, délégué mineur, surveillant à la Société minière du Quercy, revenait de Figeac, un mineur des chantiers de Fèges, d'origine polonaise, l'assailit comme il arrivait à son domicile et l'aurait assommé sans le secours d'autres mineurs. Il y a eu aussi des menaces de mort. Cet attentat est attribué à la vengeance. Plainte a été déposée. M. Grimaldi, commissaire de police, a ouvert une information.

Harmonie les Artisans réunis. — Nous rappelons que c'est samedi prochain, qu'aura lieu au théâtre municipal, le bal offert aux membres honoraires.

Cette soirée promet d'être des plus attrayantes et rien n'a été négligé pour lui donner le plus grand éclat. L'orchestre sera composé des 25 meilleurs musiciens de la Société. Des cartes d'invitation seront envoyées aux membres honoraires.

Le bal commencera à 9 heures très précises du soir. Un contrôle très sévère sera organisé.

Bagnac

Accident mortel. — Une poutre en fer pesant 60 quintaux environ, qu'on était en train de charger à l'atelier de charpentes métalliques de M. Lartigues à la Rive, est tombée par suite de la rupture du crochet de la poutre sur l'ouvrier Pascal. La jambe a été écrasée.

Le chirurgien Chibret, d'Aurillac, appelé en toute hâte, n'a pu, par suite de la faiblesse du malade, pratiquer l'amputation.

La victime n'a pu survivre à sa blessure.

Les obsèques auront lieu à Arpajon, sa commune natale.

Le malheureux Pascal, qui n'était âgé que de 27 ans, laisse une jeune veuve dans un état intéressant.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Au violon. — Le nommé D..., trouvé en état d'ivresse, a été conduit au violon municipal, il était porteur d'un revolver qui a été saisi.

Enquête administrative. — L'enquête ouverte à la mairie de Gramat relative à la construction d'un dépôt d'étalons, n'a donné lieu à aucune protestation.

Foire du 20 novembre. — Cours pratiqués :

Bœufs, cours soutenus, vente active ; porcs, 65 à 70 fr. les 50 kilos, vente lente ; moutons gras, vente facile

Blé, légère hausse ; avoine, 6 fr. les 50 litres ; châtaignes, 1 fr. 25 à 1 fr. 50 le double décalitre.

Œufs, 1 fr. 60 la douzaine. Volaille, 75 centimes le demi-kilo ; oies grasses, 1 fr. 10 le demi-kilo.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Conseil municipal

Le Conseil municipal de la commune de Fumel, s'est réuni samedi 18 novembre à 8 h. 1/2 du soir, sous la présidence de M. Cahillat, maire.

M. Dumeaux, nommé secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

Le Maire fait part au Conseil de ce que le procès Laborie a été plaidé mercredi dernier devant le conseil de préfecture ; M. François soutenait les intérêts de la Commune.

On procède ensuite au renouvellement des membres de la commission des listes électorales ; et des répartiteurs pour l'année 1912, tous les membres sortants sont maintenus.

Lecture des conclusions du rapport dressé par M. Jarrit, maire de Monspremon, commissaire enquêteur pour l'agrandissement du foirail des pores. Avis favorable, malgré les vives protestations de M. Astruc.

Lecture est donnée du rapport de l'agent-voyer et de l'ingénieur en chef en ce qui concerne le projet d'établissement d'un nouveau réseau d'égout et concluant à la répartition des dépenses comme suit : moitié à la charge de la commune et moitié à la charge de l'Etat, sauf pour le réseau urbain qui sera en entier à la charge de la commune. Le conseil ajourne son avis à une séance ultérieure.

On aborde ensuite l'interminable question (véritable cauchemar de MM. le Maire, Martin et Cie) j'ai nommé... le chemin de Pons...

Après une longue discussion à laquelle partisans et adversaires nous font assister à de réelles joutes ; le vote est encore et pour la 10^e fois enlevé par 9 voix contre six. Ont voté pour : MM. Belhomme, Dumeaux, Cabannes, Vignal, Desprat, Estrade, Gineste, Vistorie et Leygues. Ont voté contre : MM. Cahillat, maire, Rivet et Benech adjoints, Martin, Delpon et Cambou.

Le conseil choisit M. Pabon pour soutenir les intérêts de la commune dans les procès d'expropriation suscités par la création de ce chemin.

Le conseil se réunit ensuite à huis-clos pour délibérer sur la liste d'assistance médicale gratuite.

Et maintenant en aurons-nous fini une bonne fois avec ce maudit chemin de Pons ?

On serait tenté à le croire ; mais nous ne devons pas trop y compter après toutes les entraves et embûches jésuitiquement combinées par nos honorables édiles Cahillat et Martin qui pourtant ne cessent de crier à ceux qui veulent les entendre, mais maintenant le vote étant acquis nous ne sommes plus hostiles !

Que serait-ce, alors, et que feraient-ils s'il en était autrement ? ?

Heureusement que l'heure approche où ces élus devront rendre compte, ah ! ce jour-là je puis leur certifier que... si eux ont oublié leurs promesses, il n'en sera pas de même de notre côté... nous nous rappellerons.

VARIÉTÉS

VIELLES COUTUMES QUERCYNOISES

Au temps des Noix

Le vieux fermier, Jean-Pierre, se coule tristement sa bonne face roussie par le soleil et ridée par les ans.

— Que les temps ont changé, mon bon Monsieur ! C'est à ne plus s'y reconnaître chez nous. Moi qui vous parle et qui n'ai jamais franchi la ligne bleue de l'horizon qui se profile, là-bas, sur le ciel, je me demande parfois si je ne suis pas transporté dans un autre pays. Un esprit nouveau souffle sur nos campagnes qu'il pénètre insensiblement. Nos idées s'en trouvent transformées. Nos habitudes, que des traditions séculaires nous rendaient respectables et chères, s'en trouvent altérées. Elles s'effritent peu à peu comme le roc solide que la pluie attaque et disloque. La communauté de vie et d'idées simples, restreintes,

mais profondes établissait entre nous, gens des champs, une douce atmosphère dans laquelle nous nous sentions unis étroitement. On connaissait son intérêt, mais ce n'était plus cette lutte à outrance où la jalousie, l'ambition et la haine détruisaient tous les scrupules. La famille s'édifiait encore sur de solides assises. L'amour de l'argent, le désir de la jouissance, la hantise de l'inconnu, de l'aventure et l'attraction de la ville n'étaient point venus la désagréger encore.

Cette entente, cette tranquillité douce du milieu familial se répercutaient heureusement dans celui plus tendre du village et de la région. Tout cela se révélait dans les moindres manifestations de la vie paysanne et jusque dans nos relations faciles alors, parce que, non altérées encore par l'intrusion de sentiments nouveaux et néfastes.

Tenez, vous ne sauriez croire quel spectacle à la fois réjouissant et réconfortant nous nous offrons ici durant les longues veillées d'automne, jadis, à la saison des noix. Dès huit heures, tous les voisins, grands et petits, maîtres et domestiques, arrivaient « au Pigeonnier » par joyeuses bandes. Il en venait des quatre coins. Certains faisaient plusieurs kilomètres pour être des nôtres. Ils arrivaient, précédés d'un falot et entraînés par quelques vieux airs lancés dans la nuit épaisse et morne par quelque voix vibrante et jeune.

On se réunissait dans la vaste cuisine autour de la longue et lourde table de chêne. Deux ou trois gars, chacun avec la fille qu'il courtisait, s'installaient autour des grands mannequins en osier dans lesquels ils puisaient par poignées les noix devenues grisâtres en séchant. D'un coup sec de leur petit maillet de bois, ils les croquaient ensuite, une à une, sur la pierre large et plate qu'ils tenaient entre leurs genoux. Les noix brisées gisaient avec un bruit de crécelles dans une grande corbeille qu'on vidait, une fois emplies, sur la longue table. Les autres s'occupaient alors à extraire les cerneaux dorés. Deux ou trois « kales » fumeux, suspendus par des fils de fer aux poutres du plancher supérieur, répandaient sur ce tableau rustique leur lumière blafarde. Dans l'âtre, de grosses bûches de chênes flambaient joyeusement, projetant dans toute la pièce de temps à autre de vifs rayonnements qui laissaient sur tous les visages de fugitives clartés rosées.

Il vous aurait fallu voir, mon bon Monsieur, la vie intense qui animait alors ce milieu tout imprégné de simplicité, de joie pure, d'amitié profonde. On se sentait à l'aise. On ne distinguait les domestiques qu'à la déférence qu'ils témoignaient à l'égard de leurs maîtres. L'autorité des pères de famille se manifestait discrètement. On se rendait compte que les enfants partageaient encore les idées, les sentiments et les habitudes traditionnelles de leurs parents.

Le travail organisé, les langues petit à petit se déliaient. Bientôt une forte rumeur envahissait la chaude atmosphère. Les jeunes s'interpellaient gaiement. Les provocations échauffaient et aiguisaient les esprits. Les rippistes suivaient. Chacun s'ingéniait de son mieux. C'était à celui qui jouerait le meilleur tour au voisin. Personne ne songeait à s'en émouvoir. Les filles usaient de leur coquetterie pour stimuler et exciter les rivalités. Jamais, on ne dépassait les limites de la bienséance. Si par hasard un gars un peu plus audacieux s'aventurait jusqu'à embrasser sa voisine, nul ne songeait à mal. C'était, au contraire, une explosion de rires francs et prolongés qui s'élevait en faisant résonner les cuivres et les cloisons de la grande pièce.

D'autres fois, les vieux parvenaient à concentrer l'attention générale. Il y en avait toujours quelqu'un qui excellait dans l'art de conter. Le vieux et bon Passé était évoqué. Les touchantes ou dramatiques histoires possédaient l'auditoire. Ainsi certaines légendes se perpétuaient. L'imagination des enfants travaillait. Dans ces récits il y avait toujours quelque noble sentiment à retenir ou quelque bienfaisant exemple à imiter. Une sorte d'éducation se consommait donc dans la gaieté et le travail.

A onze heures, le travail était suspendu. On apportait de grands plats de marrons grillés avec des bouteilles d'un excellent vin blanc du clos. Les gars se rapprochaient de leurs belles. Les récits se continuaient. Puis les chansons étaient exécutées par les meilleures voix. C'était à celui ou à celle qui se distinguerait le plus. Souvent, dans le brouhaha, on voyait un garçon auprès de la maîtresse du céans lui parler bas, mais avec insistance. Dans les coins, les filles jetaient des regards anxieux sur le couple. Toujours la maîtresse souriait, hésitant présentant quelque objection, l'heure tardive, la fatigue, les occupations du lendemain, puis céda finalement sur l'intervention de quelque vieux indulgent. On débarrassait le milieu de la pièce rapidement, car les filles, heureuses, se précipitaient. La danse s'ouvrait alors furieuse et bruyante. C'est à peine, si l'on distinguait la femme dévouée qui, de sa voix nazillarde, marquait la cadence avec laquelle refrain connu !

On se séparait bien avant dans la nuit. Les pères emportaient dans leurs bras robustes les enfants endormis. Les couples d'amoureux s'éloignaient dans la nuit complice...

Le vieux Jean-Pierre sourit un moment, puis redevenait sombre aussitôt :

— Oui, mais tout cela est passé ! Ces vieilles et saines habitudes sont oubliées. Oubliée aussi notre bonne vie d'autan ! Nous ne sommes plus les mêmes hommes, parce que maintenant nous vivons éloignés les uns des autres. La vie des champs devient insupportable, parce que nos enfants ne veulent plus l'aimer. Ils veulent gagner de l'or. Ils veulent qu'on s'occupe d'eux. Personne ne s'intéresse à notre sort. Seuls, les vieux nous continuons la tradition, mais nos forces faiblissent. Cela n'aura qu'un temps. Et puis, après ?...

Le regard songeur du vieux fermier semble se fixer sur un avenir aux perspectives sombres qui doit se dresser menaçant devant lui.

Le vieux Jean-Pierre, courbé, comme vaincu, se penche sur le mannequin en osier. Il en rapporte une poignée de noix grisâtres qu'il croque une à une, entre ses doigts tremblants et rugueux, sur la pierre large et plate que retiennent ses genoux vaillants. Le petit maillet de bois frappe maintenant avec la lenteur désespérante et froide du marteau de la cloche, qui sonne comme un glas funèbre.

Pierre BERYL.

SAVON DU CONGO: 0.60 PAIN

Bibliographie

La très curieuse révolution chinoise — dont les conséquences sont incalculables — a inspiré à *Mon Dimanche* un fort original article « L'Aéropiane révolutionnaire » qui nous montre l'effet imprévu des inventions nouvelles par un mandarin vieux et rétrograde qui finit par... sauter ! Un beau, réconfortant et passionnant récit accompagne celui-ci : « Comment Brazza a conquis le Congo ». A l'heure où un traité désastreux livre à l'Allemagne, sans compensation réelle, une de nos plus belles colonies, il est bon que l'on se rappelle, en notre pays, quelles souffrances, quelle abnégation, quel dévouement exigèrent la conquête du Congo : le pauvre Brazza, qui la paya de sa vie, ne croyait pas travailler... pour le roi de Prusse. Signalons encore, dans le même numéro, une exquise ballade de Jean Richépin. « Pour ne trop briser », une extraordinaire « Histoire de chasse », un fort curieux article : « Comment on connaît les Gens ».

Un grand et touchant roman, « Madame Thérèse » par Erekman-Chatrain, qui commence cette semaine même ; un fort utile « Causerie médicale » ; des conseils de « Droit pratique » ; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrit M^{me} Eise ; un « Courrier littéraire » rempli de bonne humeur ; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques ; une page pleine de jeux, d'images et de contes « pour les enfants » ; un « grand concours » ouvert à tous et à toutes et doté de « prix de valeur » ; plus de soixante articles illustrés complétant *Mon Dimanche* et en font la plus agréable et la plus utile des revues de la famille.

Mon Dimanche paraît chaque vendredi sous couverture en couleurs et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout, dans les gares et chez les libraires marchands de journaux, etc. L'administration, 83 et 85, rue de l'Ouest, Paris (XIV^e), envoie gratis et franco des numéros spécimens sur simple demande.

LA JOLIE LANDE

Roman rustique par Emile BODIN

Couverture illustrée en 3 couleurs d'Albertus

PRIX : 2 FRANCS

Succès oblige, Emile Bodin, nous donne aujourd'hui un roman magnifique *La Jolie Lande*, où l'on retrouve, avec plus de force encore, toutes les qualités de grâce, de fraîcheur, d'émotion et d'originalité, qui font le charme profond des *Brandes Fleuries*. C'est l'histoire toute simple mais émouvante du maître Jean Brizetout qui, n'aimant qu'une chose au monde la *Jolie Lande*, maudit son drôle qui vent être soldat, chasse sans pitié le feignant qui trouve la terre trop basse et « champit » la rive des Brizetout.

Mais un jour le drôle, devenu capitaine en Algérie, où il se couvre de gloire, rentre en France, passe dans la *Jolie Lande* avec son régiment et le vieux Landous tombe dans ses bras en pleurant. La paix est faite et le livre se ferme par un chant d'amour à la Terre.

Une idylle touchante, éolée au pays de la soif et de l'épouvante, court délicieusement entre les pages du livre où l'on rencontre, parmi les vieux dictons et les chansons patoisées bien des figures curieuses : Touton François Brizetout, par exemple, un vieux brave à trois poils que tout le monde appelle Quatre-Bras, parce qu'il en a perdu un en 1870 et qui raconte, d'une façon si pittoresque la bataille de Sedan.

Ajoutons que la *Jolie Lande* est illustrée d'une magnifique couverture en couleurs, du jeune maître saintongeais Albertus. C'est dire que cette œuvre puissante que tout le monde peut lire, écrite dans la langue simple, populaire et harmonieuse des *Brandes fleuries*, sera bientôt dans toutes les mains. A l'heure grave où les campagnes sont désertées, où la Terre se meurt, ce beau livre, qui chante les paysans est une bonne action et son succès sera considérable.

En vente dans toutes les gares, chez tous les libraires et marchands de journaux et notamment à Cahors, Figeac et Gourdon. — Envoi franco à domicile contre 2 fr. en mandat ou timbres-poste, adressés à l'auteur, Emile Bodin, villa Les Charmilles, au Pont-de-la-Maye (Gironde).

COLLECTION ILLUSTREE A 95 centimes

Robinsons Sous-Marins, du Capitaine Danrit (ouvrage couronné par l'Académie Française), illustrations de G. Duriau, parait chez Ernest FLAMMARION, dans la belle collection in-8 illustrée à 95 centimes.

LA VIE HEUREUSE

Savez-vous quelle est la dernière mode, celle qui triomphe et hiver ? C'est une mode... balnéaire. La grande élégance consiste désormais à être d'une piscine, comme on est d'un club. Une gracieuse composition du maître Strimpf consacre cette mode dans le numéro de *Novembre* de la *Vie Heureuse*. Ce numéro d'ailleurs, parait comme un fidèle et brillant miroir de l'actualité. On y voit encore, reproduites dans sa vie, cette célèbre Danse de l'Oiseau qui vole, que viennent de créer les «œurs Wiesenthal et qui est l'événement du jour ; de précieuses photographies, véritables documents d'histoire, y déroulent : les phrases du mariage de l'Archiduc héritier d'Autriche avec une descendante de Louis XIV ; on y trouve exposés les fameux bijoux d'Abi-El-Hamid, autour desquels une légende s'est formée ; une page composée avec goût et met sous les yeux les plus originaux mobiliers du Salon d'Automne. De curieux articles illustrés complètent ce tableau de l'actualité : révélations piquantes sur le Coton et ses conducteurs, édités sur Hélène de Racowita qui vient de mourir et qui fut le type de l'héroïne romantique, auquel s'ajoute l'agrément littéraire de chroniques signées Henry Bidon, Pierre de Trevières, etc., d'une page spirituellement académique du Marquis de Ségur, d'une nouvelle délicate et émouvante de J. H. Rosny jeune.

Camille FLAMMARION

Mémoires biographiques et philosophiques d'un astronome

Les Mémoires, ont, en ce moment, un grand succès de curiosité. Celui-ci ne sera pas des moindres, étant donnée la notoriété de l'auteur. Un intérêt tout spécial s'y attache, d'ailleurs.

Depuis son entrée à l'Observatoire de Paris, à l'âge de seize ans, Camille Flammarion, n'a pas cessé d'étudier le Ciel avec passion et de dégager de cette étude une philosophie qui, pour un grand nombre d'esprits répandus dans le monde entier, s'est substituée aux anciennes religions. On suit dans cet ouvrage l'évolution graduelle de la pensée de l'auteur, et ses confessions, d'une rare franchise, sont même assez piquantes. On assiste à la genèse des ouvrages successifs du savant écrivain ; on assiste aussi aux luttes homériques avec Le Verrier et à la chute du potentat directeur de l'Observatoire de Paris.

Et comme ces Mémoires mettent en scène une immense variété d'observations, nous voyons défiler sous nos yeux les types d'hommes les plus différents, tels que Napoléon III (dont on remarque un fort beau portrait), le prince Jérôme Napoléon, Victor Duruy, Henri Martin, Lamartine, Victor Hugo, Pasteur, Emile Ollivier, le maréchal Vaillant, Jean Macé, Arsène Houssaye, Charles Cros, le roi de Jérusalem, l'imaginaire roi d'Arabie, Michel Charles, et l'histoire fantastique des autographes de Jules César et Vercingétorix à l'Académie des sciences, Gambetta et son œil de verre etc., etc. La guerre de 1870 et le siège de Paris, y sont racontés par un témoin oculaire (alors temporairement capitaine du génie) et les causes de cette folie des deux peuples y sont clairement analysées.

Comme on peut le penser aussi, les voyages aériens de l'infatigable chercheur n'y sont pas oubliés, avec leurs pittoresques spectacles.

Le spiritisme et son pontife Allan Kardec, y tiennent une large place. On remarque, à ce propos, un curieux dagueryotype de Victor Hugo et Vacquerie à Jersey : une ombre semble apparaître derrière les barreaux d'une fenêtre.

En un mot, grande variété de souvenirs dans l'unité biographique, et le moins étonnant n'est peut-être pas le tableau de Paris il y a cinquante-cinq ans, lorsque l'auteur cueillait des groseilles en des jardins potagers occupant l'emplacement actuel du Grand Hôtel et de l'Opéra.

Oui, ces Mémoires d'un écrivain absolument indépendant — et singulièrement désintéressé de toute espèce d'ambition — vont captiver l'attention des amis de la science pure et des observateurs de l'évolution scientifique et philosophique de notre époque.

Un vol en in-8 illustré, prix 4 fr.

Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine Paris.

Envoi contre mandat-poste.

SITUATIONS D'AVENIR

Les jeunes gens, jeunes filles et adultes qui se destinent aux affaires : Commerce, Industrie, Banque, s'y feront rapidement de belles situations s'ils sont munis des connaissances pratiques indispensables : Langues, Sténographie, Droit, Commerce, Comptabilité, etc. Ils les acquerront à bref délai et à peu de frais s'ils s'adressent à l'École Pigier, subventionnée de l'Etat, fondée en 1850, boulevard Poissonnière, 19, ou aux succursales : Hommes, rue de Rivoli, 63 ; — Dames, rue Saint-Denis, 8 ; — Internat, rue de Turenne, 23, Paris. — Succursales : Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Le Mans, etc. Cours le jour, le soir et par Correspondance. Demander la Liste des Situations D'1910. PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES.

Par Correspondance : Préparation aux Brevets Élémentaire, Supérieur, et aux Baccalauréats, École Pigier, 53, Rue de Rivoli, Paris.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie — Appareillage — Sonneries Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

Entretien et réparations

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 87

LA HERNIE

et les

Déplacements des Organes

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes (qui les exploitent, ont-ils intérêt à accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. — CAHORS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).



BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 novembre.

Le marché s'est montré mieux disposé au début de la séance ; mais par la suite il est redevenu lourd et hésitant. Le Rio, qui poursuit son mouvement de hausse gagne 49 francs sur son cours de la veille.

La Rente française termine à 95,60. Les fonds d'Etats étrangers sont irréguliers. L'Extérieure espagnole cote 94,67, l'Italien 101,30, le Portugais 66,20 et le Turc 90,25.

Le russe 3 0/0 1891 s'inscrit à 84,20, le 1896 à 82,55, le 5 0/0 1906, à 104, le 4 1/2 1909 à 102,15 et le Consolidé à 97,15.

Parmi les chemins français, l'Est se traite à 911 et le Lyon à 1210.

Nos Sociétés de Crédit se négocient. Le Comptoir d'Escompte à 940, le Crédit Foncier à 820, le Crédit Lyonnais à 1533 et la Société Générale à 797.

Le Banco di Roma est demandé à 115.

Les actions Crédit Français ont été introduites aujourd'hui à la Cote Officielle de la Bourse de Paris.

LA PHOSPHIODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, Cahors

(Voir aux annonces)

Chemin de Fer d'Orléans

CONCOURS AGRICOLE

d'installations d'appareils destinés à l'arrosage ou à l'irrigation des cultures maraîchères.

Pour couronner la campagne entreprise depuis décembre 1907 en vue du développement des installations pour l'irrigation des cultures maraîchères, la Compagnie d'Orléans organise pour le mois de juin 1912, un concours entre les cultivateurs, qui, depuis le commencement de la campagne de propagande, c'est-à-dire depuis 1907 exclu, auront établi pour des cultures maraîchères commerciales les meilleures installations éleveuses destinées à l'irrigation de ces cultures.

Ce concours est ouvert aux cultivateurs des vallées du Lot, de la Dordogne, du Tarn, de l'Isle, ainsi que de la Garonne entre Toulouse et Bordeaux.

Les demandes pour participer à ce concours devront être adressées avant le 30 avril 1912, au Service Commercial de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris, elles devront comprendre les renseignements suivants :

- a) Nom et adresse des demandeurs.
- b) Nature et surface des cultures arrosées ou irriguées.
- c) Désignation du système des appareils employés pour élever l'eau destinée à l'arrosage ou à l'irrigation en distinguant :
 - 1° Les moteurs actionnés par l'électricité.
 - 2° Les moteurs actionnés par le gaz pauvre, l'essence, le pétrole, la houille, le bois ou tout autre combustible.
 - 3° Les appareils mus par le vent.
 - 4° Les manèges actionnés par les animaux.
- d) Date à partir de laquelle les appareils ont été mis en service.
- e) Les résultats obtenus au point de vue du rendement et de la qualité des produits.

Les membres du jury seront choisis ultérieurement parmi les personnalités les mieux qualifiées du monde agricole. La Compagnie adjointra à ce jury un agent de son service commercial et deux agents de ses services techniques.

Dans ses appréciations le jury devra tenir compte :

- 1° De l'importance des installations et des surfaces, de la nature des cultures auxquelles elles sont appliquées.
- 2° Des moyens employés pour élever et répandre l'eau.
- 3° Du prix de revient de l'eau distribuée, en tenant compte des dépenses d'établissement.
- 4° Des résultats pratiques réalisés au point de vue notamment de la plus-value des produits obtenus en quantités et en valeur, etc.

Le Jury visitera les propriétés à partir du 1^{er} juin 1912, il n'avisera pas de son passage.

Le classement des installations sera fait en quatre séries selon qu'elles utiliseront :

- 1° Des moteurs électriques ;

- 2° Des moteurs divers (à explosion, à vapeur, hydrauliques) ;
- 3° Des appareils mus par le vent ;
- 4° Des moteurs animés.

Des primes seront, s'il y a lieu, allouées par la Compagnie à chacune des 4 catégories, soit un premier prix de 400 fr. et un deuxième prix de 200 fr. pour chacune des deux premières, un de 200 fr. et un de 100 fr. pour chacune des deux dernières.

En outre, des prix spéciaux consistant en médailles et en primes en argent pourront éventuellement être demandés aux Pouvoirs publics et aux Sociétés agricoles.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Service Commercial de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris ou à M. Tuzet, Inspecteur des Affaires Commerciales à Ville-neuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay, une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone

Il est délivré, au départ de Paris-Quai-d'Orsay, pour Barcelone des billets directs simples et d'aller et retour de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

DIVERS ITINÉRAIRES
Enregistrement direct des bagages
Voitures directes, wagons-lits, wagon-restaurant.

Service journalier au 15 Octobre 1911.

ALLER		RETOUR	
Paris, dép. ...	8 20	9 46	Midi 16 7 s 8 50s
(quai-d'Orsay)			
Barcelone arr.	7 55	10 50	6 53 s 7 26 s
NETOUR			
Barcelone dép.	1 50 s	6 46 s	(a) 5 h. m. 9 40 m.
Paris ... arr.	5 25 s.		8 56 m.
(quai-d'Orsay)			

(a) Via Bordeaux.

L'hiver aux plages Nantaises

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat.

En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera, à titre d'essai, jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1912, aux familles d'au moins 3 personnes des billets d'aller et retour collectifs à prix dits « Billets d'hivernage ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non compris le jour du départ avec faculté

de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 % du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et de nuit, voitures directes 1^{re}, 2^e et 3^e classes, compartiments-couchettes wagons-restaurant.

Relations directes entre Paris-Quai-d'Orsay et les colonies portugaises de l'Afrique, le Cap et le Natal, via Lisbonne.

Par service combiné entre les Chemins de fer Français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et l'Entreprise Nationale de Navigation.

Billets simples et d'Aller et Retour, 1^{re} classe (Chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai-d'Orsay et Sao Thomé, Ambriz, Loanda, Benguella, Mossamédès, Capetown, Mozambique, Quélimane, Lourenço-Marquês et Beira.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, 1 an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal à un certain nombre de points.

Les billets sont délivrés à Paris, à la gare de Paris-Quai-d'Orsay, en Afrique, aux Agences de l'Entreprise Nationale de Navigation.

Service bi-hebdomadaire Paris-Madrid-Algésiras-Tanger

Trajet en 53 heures

Le service rapide entre Paris, Madrid, Algésiras et Tanger qui fonctionne actuellement une fois par semaine et dont l'importance s'accroît avec le développement des affaires du Maroc, deviendra bi-hebdomadaire à dater du 6 Janvier prochain au départ de Madrid.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile,
Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du flacon... 3,50 ; Le litre... 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical
ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée de son corps gras qui la rendant indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORSTZ,
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS
Dépôt dans toutes les Pharmacies

Confiez tous vos achats ; Confiez la préparation de vos ordonnances, à la Grande Pharmacie de la Croix-Rouge qui se recommande à tous par la qualité irréprochable de ses produits, par ses prix sensationnels et son marché.

Ce service est constitué, on le sait, entre Paris et Madrid par le train de luxe Sud Express, entre Madrid et Algésiras, par un wagon-lit direct. Les horaires seront les suivants à partir de la date ci-dessus :

À l'aller : Départ de Paris-Quai-d'Orsay les Lundi et Vendredi à midi 16 ; arrivée à Madrid-Nord les Mardi et Samedi à 2 h. 12' soir ; départ de Madrid-Atocha les Mardi et Samedi à 8 h. 20' soir ; arrivée à Algésiras les Mercredi et Dimanche à 2 h. soir.

Au retour : Départ d'Algésiras les Jeudi et Lundi à 3 h. 5' soir ; arrivée à Madrid-Atocha, les Vendredi et Mardi à 9 h. 5' matin ; départ de Madrid-Nord les Vendredi et Mardi à 8 h. du soir ; arrivée à Paris-Quai-d'Orsay les Samedi et Mercredi à 9 h. 33' soir.

Entre Algésiras et Tanger : traversée en 2 h. et demie environ.

CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS
M. MAURY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
est transféré **8, RUE FÉNELON,**
en face la Halle.
Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Prêt Argent sur signature. LONG terme. Discrétion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30^e année). — Ne pas confondre.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

BANQUE CHAIRE & C^{ie}

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Au CAPITAL de 1.000.000 de Francs

SIÈGE SOCIAL
à CAHORS, 8, Rue Fénelon

AGENCES

à PARIS, 7, Rue Drouot.	à CAYLUS, Route Nationale.
à MONTAUBAN, Rue de la République.	à CAUSSADE, Route Nationale.
à SAINT-CÉRÉ, Pl. de la République.	à SAUMUR, Place Bilange.
à GOURDON, Place du 4 Septembre.	à JARZÉ, Place de l'Eglise.
à LAFRANÇOISE, Rue Centrale.	à BEAUGÉ, Place du Marché.

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

A CAHORS : CHAREBANK CAHORS
A PARIS : CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

à Cahors : 45 — à Paris : 34 3 28
326.66 — à Montauban : 74 — à Saumur : 1.75

Localités du Département visitées périodiquement :

Figeac, Gramat, Martel Castelnau, Souillac, Prayssac, Montouq, Cazes-Mondenard

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS
Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Étrangères
Paiement de tous Coupons sans frais
Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe

AVANCES SUR TITRES
Souscription sans Frais à toutes les Émissions
DÉPÔT DE FONDS & DE TITRES
Transferts, Échange et Régularisation de Titres, Renouvellement des feuilles de Coupons
Location de Coffres-Forts à Secret — Change de Monnaies

(SERVICE D'HIVER 1911-12)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos									
739	3	1123	121	23	35	1125	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136	(8 ^e cl.)				
OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	CAHORS. — dép.	6 6 ³ / ₄	7 28 ³ / ₄	12 40 ³ / ₄	6 52 ³ / ₄
PARIS (Orsay) dép.	8 20	—	—	7 10	8 40	10 51s.	1 45s.	4 45s.	3 47s.	6 3s.	8 45s.	11 37 s.	6 30	9 16 m.	Mercuès. — dép.	6 20 ³ / ₄	7 50 ³ / ₄	12 54 ³ / ₄	7 7 ³ / ₄
PARIS (Aust.) dép.	8 30	—	—	7 10	8 40 s.	11 4	1 49	5 37	4 37	7 59	9 34	12 30 m.	7 15	10 53	Donelle (Arrêt)	6 24	—	12 58	7 11
LIMOGES (arrivé)	2 2 s.	—	—	12 53 m.	2 45 s.	8 39 m.	—	5 50	5 16	8 42	9 57	—	8 38	12 13 s.	Parnac	6 31	8 9	1 5	7 20
LIMOGES (départ)	3 16	2 12	—	12 59	2 54	9 10	—	5 54	9 25	—	—	—	8 47	12 22	Luzech	6 37	8 22	1 11	7 27
BRIVE (arrivé)	6 20	3 41	—	2 28	4 33	12 55 s.	—	6 2	9 34	—	—	—	8 59	12 34	Castelfranc	6 50	8 46	1 23	7 43
BRIVE (départ)	6 45	3 48	—	4 30	4 50	1 12	—	6 13	9 46	—	—	—	9 7	12 42	Prayssac (Arrêt)	6 53	—	1 26	7 46
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	4 35	—	1 47	—	6 13	9 46	—	—	—	9 7	12 42	Puy-l'Évêque	7 2	9 11	1 34	7 58
SOULLAC (arr.)	7 40	—	—	4 54	—	2 6	—	6 21	9 54s.	10 35	1 26	1 30	9 27	3 32	Duravel	7 9	9 25	1 41	8 6
SOULLAC (dép.)	7 45	—	—	4 58	—	2 10	—	7 4	5 47 m.	10 40	—	—	9 27	3 32	Soturac-Touzac	7 17	9 37	1 49	8 14
CAZOULÈS	7 53	—	—	5 6	—	2 18	—	7 45	6 17	—	—	—	9 39	3 44	Fumel	7 28	10 4	1 58	8 27
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	5 22	—	2 34	—	7 54	6 42	—	—	—	9 52	3 57	LIBOS	7 34	10 11	2 4	8 33
Nozac	8 19	—	—	5 32	—	2 44	—	8 3	6 53	—	—	—	10 23	4 28	PARIS (Orsay)	10 55 ³ / ₄	—	4 46 m.	8 42 ³ / ₄
GOURDON	8 31	—	—	5 44	—	2 56	—	8 3	6 53	—	—	—	10 37	4 42	De Libos à Cahors				
Saint-Clair	8 40	—	—	5 53	—	3 5	—	7 24	8 17	11 22	—	—	10 45	4 50	PARIS (Orsay)	7 50s.	10 51 ³ / ₄	10	9 m.
Dégagnac	8 51	—	—	6 4	—	3 16	—	—	8 26	7 19	—	—	10 54	4 50	LIBOS	7 16 ³ / ₄	3 18 ³ / ₄	6 20	9 9
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	6 15	—	3 27	—	—	8 35	7 29	—	—	11 7	5 12	Fumel	7 27 ³ / ₄	3 24	9 15	9 15
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	6 26	—	3 38	—	—	8 49	7 44	—	—	11 14	5 19	Soturac-Touzac	7 37	3 34	9 25	9 25
Espère	9 22	—	—	6 35	—	3 47	—	—	8 57	7 52	11 43	—	11 18	5 33	Duravel	7 45	3 41	9 32	9 32
CAHORS (arrivé)	9 32	5 18	—	6 45	4 11	6 29	—	—	9 32	8 4	11 46	—	11 43	5 38	Puy-l'Évêque	7 54	3 48	9 39	9 39
CAHORS (départ)	9 41	5 23	—	6 58	4 15	6 41	—	—	9 32	8 4	11 46	—	11 43	5 38	Prayssac (Arrêt)	8 1	3 55	9 46	9 46
Sept-Ponts	9 51	—	—	7 8	—	4 18	—	—	8 22	10 2	9 7	12 22 m.	12 11 s.	6 26	Castelfranc	8 9	4	9 51	9 51
Cieurac	10 5	—	—	7 22	—	4 24	—	—	8 31	—	—	—	12 19	6 35	Luzech	8 21	4 10	10 1	10 1
Lalbenque	10 12	—	—	7 29	—	4 42	—	—	11 45	4 36 m.	7 58	8 47	10 32	10 45 s.	Parnac	8 30	4 18	10 9	10 9
Caussade	10 45	6	—	8 3	—	5 17	—	—	11 54 m.	4 46	—	—	10 46	—	Donelle (Arrêt)	8 35	4 23	10 14	10 14
MONTAUBAN arr.	11 19	6 26 ³ / ₄	—	8 37	5 15	7 44	—	—	11 54 m.	4 46	—	—	10 46	—	Mercuès. — Ar.	8 40	4 28	10 19	10 19
TOULOUSE arr.	12 14 s.	7 16	—	9 57	6 5	8 38	—	—	—	—	—	—	—	—	CAHORS. — Ar.	8 52	4 40s.	10 31s.	10 31s.

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac					Le Buisson à St-Denis-près-Martel					Toulouse à Capdenac, Brive et Paris					De Cahors à Capdenac																																	
PARIS (Orsay) dép.	St-Denis-les-Martel	Vayrac	Bétaillé (arrêt)	Puybrun	Bretenoux-Biars	Port-de-Gagnac	Laval-de-Cère	Lamativie	Siran	La Roquebrou	AURILLAC, arrivée	Le Buisson.. dép.	Sarlat	Cazouls	Souillac	Le Pigeon	Baladou... Arrêt	Martel	St-Denis-p.-M. ar.	TOULOUSE dép.	CAPDENAC (arr.)	FIGEAC	Le Pournel	Assier	Gramat	Rocamadour	Montvalent	St-Denis-p. (arr.)	Martel (dép.)	Quatre-Routes	Turenne	BRIVE... ar.	PARIS (Orsay) ar.	CAHORS. — dép.	Cabessut, halte	Arcambal	Vers	Saint-Géry	Conduché	Saint-Cirq, halte	St-Martin-Labouval	Calvignac, halte	Cajarc	Montbrun, halte	Toirac	Lamadeline	CAPDENAC. — Ar.	PARIS (Orsay)
4 ^h 25 ^m	5 46	5 54	5 58	6 6	6 18	6 25	6 35	6 55	7 11	7 26	8 5	6 36	7 31	7 31	7 56	8 10	8 14	8 21	8 31	5 26	10 9	10 23	10 35	11 17	11 58	11 17	11 28	11 52																				